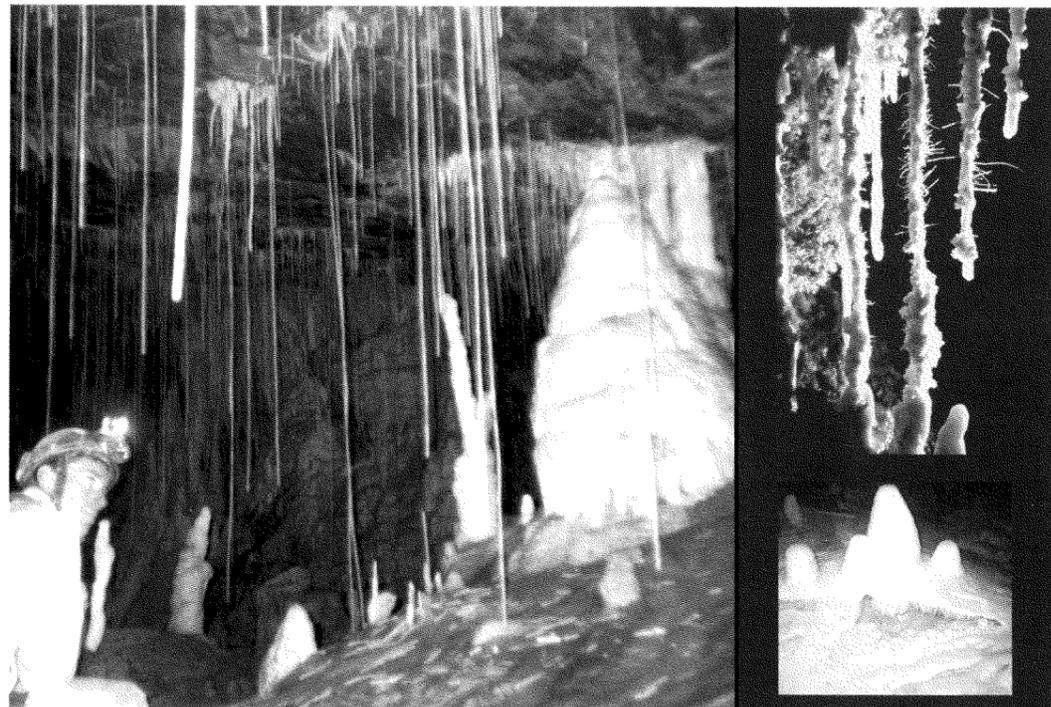




Fédération Française de Spéléologie

COMMISSION NATIONALE ENVIRONNEMENT



FFS. BIBLIOTHEQUE
Arrivée le 8-3-03
189/03
Classement

**INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE SPELEOLOGIQUE FRANCAISE DANS
LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL**

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2001



FFS017555

FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

Siège : 130 rue St-Maur, 75011 PARIS - Tél : 01 43 57 56 54 - Fax : 01 49 23 00 95 - ffs.paris@wanadoo.fr

POLE TECHNIQUE : 28 RUE DELANDINE, 69002 LYON - TEL : 04 72 56 09 63 - FAX : 04 78 42 15 98 - E-MAIL : FFS.LYON@WANADOO.FR

Site Internet : www.ffspeleo.fr

Association loi de 1901. Agréée par les Ministères de la Jeunesse et des Sports (agrément Jeunesse et Éducation Populaire), et de l'Environnement.

Fédération Française de Spéléologie

Photographies 4^{ème} de couverture :

Concrétionnement dans le Creux de la Litome (Savoie) Photo L. Mangel	Grotte de Pousselières (Hérault) Photo M. Renda
	Grotte de Prérouge (Savoie) Photo L. Mangel

COMMISSION NATIONALE ENVIRONNEMENT

INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE SPELEOLOGIQUE FRANCAISE DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL

BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2001

- **Actions de terrain**
- **Actions de sensibilisation et d'information**
- **Mesures officielles, participation aux comités de gestion, Natura 2000**
- **Actions spécifiques pour la protection des chauves-souris**
- **Les projets**

Synthèse : M.C. Douat, F. Rozier
Relecture et mise en forme: M. Meyssonier, C. Tschertter, M.C. Douat

Reprographie fédérale : L. Mangel, M. Rouchon
Couverture et reliure : Atelier Jivaro

Sommaire

Sommaire	3
Editorial	4
I. La politique de la Fédération Française de Spéléologie dans le domaine environnemental	5
II. Synthèse des actions réalisées en 2001	7
II. 1- Avant propos	7
II. 2 - Les actions de terrain	7
II.2.1 Participation aux actions de dépollution	7
II.2.2 Inventaire des sources potentielles de pollution de l'eau en zone karstique	9
II.2.3 Protection de sites sensibles et autres actions	10
II. 3 - Actions de sensibilisation et d'information.	10
II.4 - Mesures officielles, participation aux comités de gestion	11
II.5 - Actions spécifiques pour la protection des chauves-souris	11
III. Activités de la commission nationale	13
IV. Activités du Conservatoire du milieu souterrain	15
V. Projets pour 2002	16
Annexes	17

La France a alors présenté deux listes de sites. La première en octobre 1998, il s'agissait uniquement de sites des "régions biogéographiques alpines". Au regard du retard pris par la France pour établir l'inventaire des sites, le ministre de l'Environnement par une circulaire du 11/08/1997 a demandé expressément aux préfets des départements "de montagne" de lui fournir une première liste de sites dans un délai réduit de 3 mois. C'est cette première liste qui a été "cassée" par le Conseil d'Etat en 1999 suite à un recours de "la coordination nationale Natura 2000", association regroupant une cinquantaine de fédérations départementales de chasseurs. Pour le conseil d'état, le ministre a méconnu les termes du décret de mai 1995 qui prévoit que les préfets devaient disposer d'un délai de 4 mois pour consulter les élus locaux avant de constituer ces listes.

En aucun cas la décision du conseil d'état n'a remis en cause la globalité du projet Natura 2000. Seule la première liste élaborée a été sanctionnée et le processus a dû être repris à 0.

La seconde liste a été présentée à la commission au courant de l'été 98.

3- / La désignation

Dans les 6 ans qui suivent l'établissement des listes les états membres doivent désigner les sites d'intérêt communautaire qui deviendront Z.S.C. Cette dernière phase nous conduit donc de 1999 à 2004.

C'est au cours de cette phase que pour chaque site est constitué par arrêté préfectoral (ou inter préfectoral pour les sites couvrant plusieurs départements) un comité local de pilotage du site. Il regroupe administrations, collectivités locales, acteurs économiques, associations de tout type si, bien entendu, elles ont des intérêts particuliers vis-à-vis du site en question.

C'est dans ces comités de pilotage que sont établis les **documents d'objectifs (DOCOB)**

Les documents d'objectifs visent à parvenir à concilier par la concertation la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces et la pratique des activités humaines qui s'y déroulent. C'est en fait la réglementation à mettre en place sur le site qui y sera défini. Qui dit réglementation ne dit pas forcément interdiction mais aussi mise en place de règles concertées.

C'est dans ces comités de pilotage que les CDS doivent prendre place pour tout site concernant le milieu souterrain et la spéléo. Nous pouvons apporter notre connaissance du milieu souterrain, démontrer nos savoir faire de "gestionnaire" de cavités, faire reconnaître nos compétences d'observateur privilégié de ce milieu et défendre, voir maîtriser l'accès et la pratique dans les cavités retenues dans les sites ou comme site.

LA LISTES DES SITES CLASSES « GROTTES NON EXPLOITEES PAR LE TOURISME » EST DISPONIBLE SUR LE SITE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE ([HTTP://WWW.ENVIRONNEMENT.GOUV.FR](http://www.environnement.gouv.fr)).

Fédération Française de Spéléologie - Commission Environnement

Le Réseau Natura 2000 - Généralités

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 est composé des sites relevant des directives européennes "oiseaux" et "habitats" datant respectivement de 1979 et 1992. Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales de chaque état membre. Le réseau Natura 2000 n'a pas pour objet de faire des "sanctuaires de nature" où toute activité humaine est à proscrire.

➤ « Directive habitats », « directive oiseaux », Z.S.P, Z.S.C... ????

La directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite « directive oiseaux » a pour objectif la conservation des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de cette même directive, de leurs nids, leurs œufs, leurs habitats et la protection des oiseaux migrateurs non visés à l'annexe I mais dont la venue est régulière. La directive « oiseaux » est antérieure à la directive « habitats » donc à la naissance de « Natura 2000 ». La directive « oiseaux » établit ainsi la définition de **Zone de Protection Spéciales (Z.P.S.)**.

La directive « oiseaux » prévoit une procédure de détermination des Z.P.S. en une seule étape. Les Z.P.S. sont classées directement par les états. Au 15/09/2001, 115 Z.P.S. ont été transmises à la commission européenne sur une superficie totale 8127 Km².

La directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite directive « habitats » a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage sur le territoire européen des états membres. Cette directive prévoit dans son article 3, la constitution d'un « **réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation (Z.S.C.), dénommé Natura 2000.** ». Il est précisé dans ce même article : « Le réseau Natura 2000 comprend également les zones de protection spéciales classées par les états membres en vertu de la directive 79/409/CEE (directive « oiseaux »).

A la différence des Z.P.S. définies par la directive « oiseaux » les Z.S.C. de la directive habitats ne sont pas déterminées directement par les états membres. Une Z.P.C. ne sera retenue que suite à un processus de détermination évoqué dans le point suivant. C'est dans ce processus que les spéléologues peuvent intervenir, comme le ferait tout usager du milieu.

En définitive, parler de directive habitats, de directive oiseaux de Z.S.C. et Z.P.S. c'est parler de Natura 2000. Lorsque en 1992 la communauté européenne a créé le réseau européen de sites Natura 2000, elle a intégré à celui-ci les sites déjà définis par la directive « oiseaux ». L'implication des spéléos ne peut cependant se faire qu'au titre de la directive « habitats » c'est à dire dans la définition des Z.S.C.,

➤ Echancier Natura 2000

1- L'inventaire

L'inventaire scientifique des sites de chaque état membre aboutit à l'envoi à Bruxelles d'une proposition de sites susceptibles de figurer dans le réseau Natura 2000. En France, cet inventaire a été encadré par le **décret du 5 mai 1995** qui établit les modalités de constitution de l'inventaire et la procédure d'établissement des propositions nationales.

Au 15 septembre 2001, 1028 sites ont été transmis à la commission européenne représentant 4,9% du territoire national. Si nous sommes depuis passés aux phases suivantes, d'autres sites peuvent toujours être ajoutés à cet inventaire.

2- La mise en cohérence

Cette seconde phase s'est déroulée à Bruxelles. La commission européenne a ainsi vérifié la cohérence à l'échelon européen des propositions nationales qui seront inscrites dans la liste des sites d'importance communautaire. La commission peut, le cas échéant, demander aux états de compléter cette liste. La liste définitive sera publiée au journal officiel des communautés européennes et simultanément au journal officiel de la République Française.

Les interventions des spéléologues dans le domaine environnemental sont riches et très diversifiées. Soucieux de la protection des milieux qu'ils fréquentent, les spéléologues en tant qu'experts du monde souterrain, sont des partenaires incontournables de la protection des milieux karstiques et du milieu souterrain dans sa globalité.

Chaque année, des actions aussi diverses que :

- la participation aux études, recherches et projets (étude d'impact, projet d'aménagement, études hydrogéologiques, comptage des Chiroptères, intervention dans le cadre des enquêtes publiques...);
- l'organisation de dépollutions de cavités et de sites;
- l'aménagement de sentiers karstiques;
- la réalisation de campagne de sensibilisation et d'information (expositions, conférences, manifestations nationales et locales, protection des Chiroptères...);
- la participation aux comités de gestion et groupes de travail (NATURA 2000, gestion de site, réserves, parcs naturels régionaux...);

sont réalisées au niveau local par les clubs, les Comités Départementaux et Régionaux de spéléologie et au niveau national (commissions environnement et scientifique, comité directeur de la FFS).

Si certaines de ces actions sont publiées dans les différentes revues de la FFS, il n'existait pas jusqu'à ce jour de document de synthèse à connotation environnementale. Ainsi, par déficit de communication et en raison des difficultés liées à la centralisation des informations, le travail réalisé par la communauté spéléologique française n'a pas l'écho qu'il mérite. C'est tout l'objet de ce premier numéro élaboré par la commission nationale environnement avec l'aide des structures décentralisées de la FFS. Le travail réalisé sur le terrain mérite d'être valorisé, il permettra sans aucun doute de tisser de nouvelles relations avec nos partenaires qu'il s'agisse des administrations, des collectivités territoriales, des associations et pourquoi pas de partenaires privés.

Comme tout premier document, celui-ci ne peut refléter qu'une partie des actions réalisées sur le terrain. Gageons que pour l'avenir la remontée d'information de l'échelon local à l'échelon national permettra d'établir un document exhaustif qui représente la richesse et la diversité des actions réalisées par les spéléologues français dans le domaine environnemental.

Christophe TSCHERTER
Commission nationale environnement de la FFS

I. La politique de la Fédération Française de Spéléologie dans le domaine environnemental

La Fédération Française de Spéléologie développe depuis de nombreuses années une politique active dans le domaine de la protection des milieux karstiques et des sites souterrains en général. Ainsi, dès 1969, la FFS crée la commission de protection des cavernes et du karst devenue depuis plus tard la commission environnement.

La Fédération Française de Spéléologie est agréée par le ministère de l'Environnement depuis 1978 et à ce jour, deux comités spéléologiques régionaux (Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes) et dix comités départementaux de spéléologie (Ariège, Aude, Hérault, Doubs, Ain, Savoie, Lot, Dordogne, Hautes-Pyrénées et Haute Corse) ont également été agréés au titre de la protection de l'environnement. Au niveau international, la FFS collabore au département protection de l'Union Internationale de Spéléologie qui regroupe de nombreux pays.

La politique environnementale de la Fédération Française de Spéléologie a pour objet les points suivants :

- la conservation, la protection et la valorisation du monde souterrain et de son environnement en zone karstique, ainsi que des canyons et des cavités artificielles ;
- la sauvegarde des paysages karstiques, du patrimoine géologique, archéologique et paléontologique, ainsi que de la flore et de la faune souterraine ;
- la protection de l'eau grâce aux actions de sensibilisation, de prévention et par la signalisation des pollutions ;
- la défense du libre accès raisonné aux sites de pratique et leur valorisation en concertation avec le conservatoire du milieu souterrain.

Afin de mener à bien cette politique, la Fédération Française de Spéléologie :

- réalise et/ou collabore à des études, recherches et projets (notamment dans le domaine hydrogéologique) ;
- dresse des inventaires de sites pollués et organise des dépollutions ;
- met en place des actions de sensibilisation et d'information sur la sensibilité du milieu souterrain à destination du grand public, des administrations et des élus locaux ;
- a créé le Conservatoire du milieu souterrain qui a pour principal objet de protéger les sites menacés dans leur intégrité et leur richesse patrimoniale ;
- participe aux comités de gestion, groupe de pilotage et groupe de travail dans le cadre des sites protégés (NATURA 2000, réserves naturelles, parcs naturels régionaux...);
- intervient régulièrement dans le cadre des enquêtes publiques liées aux projets susceptibles de porter atteinte aux milieux naturels ;
- est susceptible, de part son agrément, de se porter partie civile lors d'actions en justice.

L'actuel comité directeur de la Fédération Française de Spéléologie a souhaité développer une politique fédérale active dans le domaine environnemental et ceci notamment autour des trois axes suivants :

le renforcement de son rôle d'expertise

- la réalisation d'études sur la connaissance et la protection des milieux karstiques et des milieux souterrains en général que ce soit dans le domaine hydrogéologique, karstologique ou celui lié aux Chiroptères
- l'établissement d'inventaires de sites pollués
- l'intervention à l'occasion de divers travaux d'aménagement pour éviter la destruction de cavités naturelles ou artificielles
- la réalisation de dépollutions de cavités
- la réalisation d'études préalables à la mise en œuvre de sentiers karstiques

	Dossiers prioritaires
	<p>dépollution à lancer en 2002.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pollution par les boues de la station d'épuration de Montfaucon déversées dans une doline (pollution découverte et arrêtée il y a déjà 4 ou 5 ans). • Étude des actions à mettre en œuvre et à mener en 2002.
CDS 47	<ul style="list-style-type: none"> • La Source Bleue de Touzac : l'installation d'une station d'épuration à 300m de là sur le passage supposé des eaux souterraines. Une association de défense de la Source Bleue a été constituée. • Le chantier de dépollution de la doline devrait se terminer en juin 2002.
CDS 64	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de pollution en piémont (plaine de Nay) Demande d'une autorisation d'extension d'une usine de production de cochons ce qui entraînerait une menace de pollution d'une zone karstique et d'un ruisseau qui traverse les grottes de Betharram et contient l'Euprocte, amphibien endémique des Pyrénées, espèce protégée (arrêté du 22 juillet 1993); d'où interventions du responsable environnement du Comité Départemental Spéléo auprès de la Préfecture.
CDS 65	<ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle loi sur le sport et la future Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, relatifs aux sports de nature est une priorité pour le Comité Départemental Spéléo 65. • Le CDS, avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade et la Fédération Française Canoë Kayak a créé un groupe de réflexion sur le sujet, rapidement rejoint par la DDJS et les autres Activités Physiques de Pleine Nature. Le Préfet a reconnu le groupe et le convoque dans les commissions de protection. Attente des décrets d'application de la loi du 6/07/2000 pour continuer son travail avec le Conseil Général.
CDS 69	<ul style="list-style-type: none"> • Un problème sur une cavité artificielle : mine médiévale, d'intérêt biologique, faune cavernicole plus site d'hibernation de chauves-souris plus intérêt archéologique sur le tracé de la future autoroute A 89. Dossier à suivre. • Projet autoroutier Lyon - Saint Etienne : inventaire des cavités sur les zones prévues. • Lenteur de la mise en protection du site Natura 2000 (Mines de Vallosières) par absence de maître d'œuvre.
CDS 81	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution du dossier d'agrément Protection de la Nature pour le CDS avec le soutien de la commission environnement du Comité Spéléo Régional Midi-Pyrénées.
CDS 84	<ul style="list-style-type: none"> • Fouilles archéologiques dans la Fontaine de Vaucluse, d'où interdiction formelle de plonger par la DRAC. C'est le club de Fontaine de Vaucluse qui gère le dossier.
CDS 93	<ul style="list-style-type: none"> • Projet 2002 : - dépollution du gouffre de Vauvougier à Montrond le Château (25). Retrait de déchets spéléo.
Ligue Spéléo de Franche Comté (région P)	<p>Préoccupations constantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accès aux cavités, • le rebouchage des cavités (voir journées de l'environnement de Mandeur).
Comité Spéléo Régional Midi-Pyrénées (région F)	<p>Projets 2002</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin de la mise à jour de l'inventaire pollution, suivi de cet inventaire, • Si acceptation de la FFS de la candidature du CSR F, réflexion et commencement de l'organisation des Assises de l'Environnement Karstique 2003 • Stage biospéléologie : participation, compte-rendu et réalisation de la documentation sur la biospéléologie • Réalisation de panneaux pédagogiques sur la protection du milieu souterrain • Suivi de la réhabilitation du gouffre du Figuier, suivi de la dépollution de l'igie de Puech Youle • Demande agrément Protection de la Nature du Comité Départemental Spéléo 32 • Suivi des dossiers évoqués par le Service Régional de l'Archéologie : dépollution de la grotte de Labastide (65) et de la grotte de Niaux (09) • Suivi du projet fédéral de base de données spéléologiques informatisées • Suivi des actions des départements

	Chauves-souris
CDS 24	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la Nuit européenne de la Chauve-Souris, au titre du CDS 24, à La Rochebeaucourt (Charente). Une cinquantaine de participants.
CDS 42	<ul style="list-style-type: none"> Suivi hivernal, en Ardèche, Loire et Haute Loire. Actions en collaboration avec les naturalistes. Prospection des sites. Participation aux réunions de coordination.
CDS 46	<ul style="list-style-type: none"> Suite de l'inventaire global des Chiroptères en milieu souterrain : participation à l'atlas régional et national des Chiroptères. Établissement et publication par le Comité Départemental Spéléo aux clubs Iotois de la liste des cavités à ne pas fréquenter entre mai et octobre (reproduction) : 5 sites. Étude d'un projet de fermeture saisonnière de la grotte de Font d'Herbie, nursery, pour la protection contre la sur-fréquentation du site. Organisation du stage de prospection des Chiroptères du canton de Montcuq
CDS 47	<ul style="list-style-type: none"> Action constante de surveillance et de suivi des populations; nurseries dans 2 cavités du département
CDS 53	<ul style="list-style-type: none"> Comptage de chauves-souris en hibernation sur le site de Saulges et sorties de découverte des Chiroptères par le président du CDS 53, membre de l'association Mayenne Nature Environnement dont le chargé de mission Natura 2000 est également permanent.
CDS 69	<ul style="list-style-type: none"> Chaque année, organisation de deux journées d'information et sensibilisation sur les chauves-souris par le CDS, la FRAPNA, et le Centre Ornithologique Rhône-Alpes, en février et décembre. Suivi des populations de Chiroptères de la Réserve Naturelle de Verdy par FRAPNA, CORA, CDS. Participation active à la mise à jour de la base de données Chiroptères du Rhône.
CDS 81	<ul style="list-style-type: none"> Suite à un stage chauves-souris, le CDS avait initié un groupe Chiroptères départemental en collaboration avec des mammalogistes. Faute de rencontres entre partenaires, le groupe n'a jamais fonctionné. Une fiche de comptage de chauves-souris à usage des spéléos a été mise en place. Le CDS souhaiterait un aval scientifique sur les critères retenus sur cette fiche.
CDS 82	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance des chauves-souris au Capucin et aux Mayrières inférieures.
CDS 84	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des chauves-souris à l'Assemblée Générale du Comité Départemental Spéléo par un responsable du groupe Chiroptères Provence, également spéléo. Une journée plus complète va être organisée. Les spéléos seront peut-être associés à l'inventaire.

	Dossiers prioritaires
CDS 01	<ul style="list-style-type: none"> 1 plan de gestion (grotte de Corveissiat) Mise en place d'une Maison du Karst (secteur de Hautecourt Romanèche - Revermont), en partenariat avec la Réserve Naturelle de la grotte de Hautecourt, l'Association de gestion des espaces karstiques et le GS Bourg Revermont.
CDS 06	<ul style="list-style-type: none"> Constitution d'un fichier régional des sources de pollutions karstiques : implication des commissions environnement et fichier du département; action en cours de démarrage, sur le modèle du dossier de Midi-Pyrénées, partenariats à créer. Sites Natura 2000 : 6 nouveaux sites à dominante karstique doivent être mis à l'étude courant 2002. Le CDS sera dans les comités de pilotage. Décharge en site karstique : enquête d'utilité publique en cours sur la commune de Gourdon. Le CDS va y déposer un avis officiel.
CDS 07	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de sa politique environnementale concernant la pratique de la spéléologie dans le département, le CDS s'oriente vers l'édition de recommandations environnementales, comme l'École Française de Spéléologie le fait pour la sécurité, pour cadrer et informer les pratiquants.
CDS 09	<ul style="list-style-type: none"> Dépollution du gouffre du Figuier prévue pour 2002 : dossier élaboré, demande de subvention en cours. Mise en place de la Réserve Naturelle du milieu souterrain.
CDS 12	<ul style="list-style-type: none"> Le CDS a répondu à l'enquête administrative relative au classement au titre des sites de l'Aven des Perles. Il attend une réponse. Mise en place de mesures de protection : grillages - autour de cavités à l'intérieur du périmètre de protection de la source de l'Espérelle, captée pour l'alimentation en eau potable de la ville de Millau.
CDS 32	<ul style="list-style-type: none"> Le CDS a été contacté par le bureau d'étude ECTARE pour donner son avis sur l'implantation d'un élevage porcin sur une zone karstique du département. Il a répondu et reste en éveil pour pouvoir intervenir lors de l'enquête publique, s'il y a lieu.
CDS 46	<ul style="list-style-type: none"> Pollution de l'igüe de Cavanès : 1 véhicule récent jeté dans l'igüe depuis la dépollution de 1998. Action de

le développement des actions de communication et de sensibilisation.

- l'organisation de colloques et de rencontres
- la réalisation d'un document annuel synthétisant les actions menées par la communauté spéléologique dans le domaine environnemental
- la réalisation de documents liés à la connaissance et à la protection des Chiroptères
- le développement du Conservatoire du milieu souterrain
- le renouvellement de supports de communication (affiches, livrets...)
- la mise en œuvre de sentiers karstiques

le développement des actions thématiques de la fédération.

- la protection de l'eau
- la protection des milieux karstiques et des milieux souterrains en général
- la protection des Chiroptères

Ces actions ambitieuses ne pourront se faire sans un véritable partenariat tant technique que financier avec le ministère en charge de l'environnement. Malgré de nombreux contacts, nous ne pouvons que regretter qu'à ce jour, le travail réalisé par l'ensemble de la communauté spéléologique dans le domaine environnemental, n'ait pas été suffisamment pris en considération.

II. Synthèse des actions réalisées en 2001

II.1 - AVANT PROPOS

Ce document a été élaboré par la commission nationale. Il est le résultat d'une enquête réalisée auprès de l'ensemble des structures décentralisées de la FFS. 27 Comités Départementaux de Spéléologie (CDS) et 2 comités régionaux (CSR) ont répondu au questionnaire envoyé par la commission nationale Environnement à tous les CDS fin 2001 (cf. carte en annexe).

Ce document a pour objet :

- d'identifier les acteurs actuels de la protection du milieu souterrain, d'envisager l'information et les aides nécessaires au développement des actions.
- de recenser les actions engagées dans des domaines ciblés tels que l'identification des problèmes d'environnement, les actions de terrain, les participations à la gestion du milieu, les actions de sensibilisation, les mesures pour la connaissance et la protection des Chiroptères.
- de recenser les dossiers d'actualité et les projets pour les années à venir.
- la mise en commun des expériences et du savoir-faire.

Le questionnaire a été envoyé en novembre 2001, les réponses ont été reçues de la mi-janvier 2002 jusqu'à fin avril pour les dernières. Géographiquement, les réponses viennent essentiellement du sud et du sud-est de la France.

Les fiches renseignées viennent des correspondants environnement des CDS, du permanent lorsqu'il existe ou à défaut du Président.

II.2 – LES ACTIONS DE TERRAIN

II.2.1 Participation aux actions de dépollution

Ce sont des actions organisées par les clubs ou les CDS, parfois dans le cadre de journées thématiques, les plus suivies étant les Journées de l'Environnement. Elles peuvent être l'occasion de partenariat avec les Collectivités Locales ou Territoriales. Elles sont relayées par la presse locale et sont donc une opportunité d'informer et de sensibiliser le grand public.

Dans le cadre de ces journées nationales, les actions les plus spectaculaires réalisées en 2001 sont :

- La dépollution du Gouffio de la Lanterne, organisée par le CDS du Lot-et-Garonne avec l'aide de la municipalité de Sembas, d'une entreprise privée pour la logistique et des habitants de la commune. Cette campagne de nettoyage a été poursuivie sur deux années consécutives (2000 et 2001). Elle a permis de retirer de cette doline 48 m³ de déchets divers qui obstruaient le Gouffio et polluaient le réseau d'eau souterraine proche des grottes de Fontirou et de Lastournelles.
- La dépollution d'une décharge sauvage, sur la commune de Sougraigne, dans l'Aude. Cette décharge, en bordure de départementale, et en amont du ruisseau du Mourillou menaçait les sources captées des Tourtes qui alimentent la commune de Sougraigne. Cette action initiée par la commission environnement du CDS de l'Aude, en coopération avec les élus locaux et avec l'aide active des habitants de Sougraigne et des communes avoisinantes, s'est déroulée sur deux jours. Des tonnes d'ordures ménagères ont été treuillées et le site est pratiquement revenu à son état d'origine. Il est important de signaler que le CDS de l'Aude travaille en étroite collaboration avec le Conseil Général de l'Aude.

	Gestion du milieu
CDS 58	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts récents avec la préfecture pour Natura 2000.
CDS 64	<ul style="list-style-type: none"> • Les 7 sites du département proposés pour Natura 2000 ont été annulés par le Conseil d'État pour vice de forme. Il y avait Jaouët, Ger, les Arbailles, dont Betchanka et ses Chiroptères. La démarche Natura 2000 reprend à 0 et le département en est à la mise en place d'une nouvelle procédure. • États Généraux de l'Adour et de ses affluents : participation à 1 réunion
CDS 65	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe comprenant les différentes APPN pour un travail préliminaire à la future Commission Des Sites et Itinéraires. • Reconnaissance du groupe par le Préfet. • Commission de protection du gouffre d'Esparros. • Demande de réouverture du gouffre Abdala.
CDS 69	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de travail le 6/02/2001, du comité de pilotage du site Natura 2000, le seul dans le département concernant le milieu souterrain : le gîte à chauves souris des mines de Vallosières • Comité de gestion de la Réserve Naturelle de la mine de Verdy, rencontres informelles FRAPNA -CORA - CDS. Chaque structure dispose d'une clé : suivi scientifique, biologique depuis 1986. • Le Comité Départemental Spéléo 69 est membre de la FRAPNA 69
CDS 81	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la réunion du comité de pilotage Natura 2000 pour le site Gorges de l'Aveyron, vallée de la Vère et causses proches. Le CDS 81 est membre du comité de pilotage. • Il est également retenu comme membre du comité de pilotage pour les sites Montagne Noire Occidentale et Causse de Caucalière et de Labruguière • Suivi de la grotte du Travers de Janoye, par Pierre Cassan, par délégation de la DRAC. Une visite mensuelle est réalisée.
CDS 82	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la réunion du comité de pilotage Natura 2000 pour le site Gorges de l'Aveyron, vallée de la Vère et causses proches. • Gestion de la grotte de Bruniquel : convention avec le SRA. (Service Régional de l'Archéologie).
CDS 84	<ul style="list-style-type: none"> • Une réunion avec la commission environnement du CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) concernant la zone biosphère du Ventoux. • Tentative d'approche auprès du directeur de l'ONF (Office National des forêts), sans résultat pour l'instant.
Ligue Spéléo de Franche Comté (région P)	<p>Une dizaine de réunions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des sites des vallées du Doubs, de la Loue et du Lison, dans le cadre de Natura 2000. • Contrat de rivière Loue. • Rencontre avec la propriétaire de la grotte Sarazine pour déterminer un accès respectueux de la propriété et de l'environnement.
Comité Spéléo Régional Midi-Pyrénées (région F)	<ul style="list-style-type: none"> • Convention avec l'Agence de l'Eau pour disposer des données sur l'eau pour le SIG • Participation à la présentation du Système d'Informations Géographiques à la Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des Cultures • Rédaction d'un article pour la revue de l'Agence de l'eau Adour Garonne Spécial Eaux Souterraines

	Chauves-souris
CDS 01	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la Nuit de la Chauve-Souris, en partenariat avec le CORA et la FRAPNA.
CDS 2 B	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté Préfectoral de protection de biotope sur 6 sites • Arrêté Ministériel de protection de biotope sur 1 site (domaine public maritime).
CDS 06	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des études sur le site Natura 2000 Préalpes de Grasse, participation des spéléos du département aux séances de capture et de comptage de Chiroptères de Provence (Groupe Chiroptères de Provence).
CDS 07	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer à Spelunca n°78, p58 : Site Natura 2000 des Gorges de l'Ardèche. • Action 2001, fermeture d'une cavité : la Baume des Cloches
CDS 09	<p>Aucune action en 2001. Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information (débat, conférence) dans le cadre du congrès régional à Saint Girons le 13 avril 2002.
CDS 12	<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec l'Association millavoise Nature Aveyron qui gère le volet chauve-souris dans les sites retenus Natura 2000. • Ensemble, 1 visite de cavités pour relever les différentes espèces présentes.

	Sensibilisation spéléo et public
CDS 69	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration à la mise en place d'un sentier pédagogique : chemin de l'eau, captages souterrains, aqueducs, faune cavernicole (commune de Collonges au Mont d'Or - Courly - Grand Lyon). Inauguration le 12/07/2001. • Collaboration à la réalisation de l'itinéraire et plaquette topo-guide en cours de réalisation.
CDS 82	<ul style="list-style-type: none"> • Stand d'information lors de la Fête du Sport, à Caussade.
CDS 84	<ul style="list-style-type: none"> • Par voie de presse. À chaque parution d'articles concernant le CDS, un paragraphe est consacré aux actions des spéléos pour la protection de l'environnement et la préservation des sites.
CDS 93	<ul style="list-style-type: none"> • Expositions : panneaux consacrés à la protection du milieu souterrain à l'occasion de manifestations comme les Fêtes des Associations et Fêtes du Sport.

	Gestion du milieu
CDS 2 B	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de l'agrément du Comité Départemental Spéléo au titre de la protection de l'environnement. • Participation au comité de pilotage de Natura 2000 sur 1 site
CDS 06	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de l'agrément du Comité Départemental Spéléo au titre de la protection de l'environnement. • Participation du Comité Départemental Spéléo aux études du site Préalpes de Grasse dans le cadre Natura 2000. Participation active à la rédaction du document d'objectifs. Le CDS est membre du comité de pilotage de ce site Natura 2000. • Le CDS est membre du comité de pilotage prévu à l'arrêté de protection de biotope de la vallée de la Haute Siagne (non encore ratifié). • Le CDS a signé en juin 2001, avec la mairie de Mallaussène (06) une convention pour la gestion d'accès à la grotte de la Mescla (pose d'une grille, gestion d'accès par le CDS). Détails sur le site Web du CDS
CDS 07	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au stage organisé dans le cadre du programme de sensibilisation et de discussion environnementale vers les pratiques de pleine nature (26 - 30 mars 2001). • Bagueage d'un aiglon de Bonelli sur demande et avec le CORA
CDS 09	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des contacts de la commission scientifique et environnement du CDS avec la Préfecture, la commission des sites, Natura 2000 et la commission technique de la Cigalère. • Protection : 1 fermeture de cavité en cours en collaboration avec la DRAC.
CDS 11	<ul style="list-style-type: none"> • Site Natura 2000 : bassin du Rebenty - Pas de Sault (Aude).
CDS 12	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au Comité de gestion pour l'arrêté de biotope de la grotte de Boundoulaou (chauves-souris) • Participation au groupe de travail pour la mise en place de la gestion des sites Natura 2000 et participation officielle au futur comité de pilotage de ces sites (sud Aveyron)
CDS 24	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du Comité Départemental Spéléo à 4 réunions Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> - 2 pour le site de la vallée des Sandonies, : gouffre de Paussac. - 1 pour les grottes d'Azerat, le Tunnel de Coly, les carrières de Lanquais et le Trou Noir en Gironde - 1 pour la vallée des Beunes, avec plusieurs grottes, dont celle de Vielmouly. • Entrevue à l'Assemblée Nationale avec le député Germinal Peiro, rapporteur de la nouvelle loi sur le sport, pour lui faire part des inquiétudes du Comité Départemental et de ses propositions en ce qui concerne le monde souterrain.
CDS 31	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité Départemental Spéléo est membre du Comité de pilotage du site Natura 2000 Gar - Cagire - Montagne de Rié - . Une réunion dans l'année. • Il fait également partie du groupe de travail Tourisme et Activités de Loisirs, mis en place dans le cadre de ce même site.
CDS 40	<ul style="list-style-type: none"> • Courrier à la Préfecture pour avoir la copie d'un arrêté préfectoral de protection du biotope pour les grottes de Roquefort (40).
CDS 46	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité Départemental Spéléo est membre de la Commission des sites au titre de l'environnement, mais pas de réunion en 2001. • Participation aux trois réunions du groupe Chiroptères Midi-Pyrénées (affilié à la SFPEM), en 2001.
CDS 47	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de principe retenue par la Préfecture.
CDS 53	<ul style="list-style-type: none"> • Le CDS a été intégré à la mise en place du projet Natura 2000 sur le site de Saulges (pour la préservation des chauves souris en hibernation). Il fait partie du groupe thématique "activités de pleine nature" et siège au comité de pilotage. Premières réunions en septembre 1999; les conventions devraient être signées début 2002.

- La dépollution des abords du village de Sauveterre sur la commune de Sainte-Enimie, en Lozère. Le site a été choisi par le Spéléo Club de la Lozère pour sa valeur éducative, en partenariat avec le lycée Saint-Joseph et en association avec la municipalité de Sainte-Enimie. Cette journée de dépollution a permis de collecter 45 à 50 m³ de déchets ménagers. La visite de l'Aven de Sauveterre a offert aux lycéens l'occasion de constater l'impact de toute pollution de surface sur les eaux souterraines.

Des actions de dépollutions remarquables se sont déroulées aussi hors des journées nationales :

- Nettoyage de l'Aven de Prunelle, sur le bassin d'alimentation de la résurgence de Castelbouc, commune de Prades (Lozère). Le site a été choisi par le CDS de la Lozère pour son emplacement et pour l'impact éducatif de la dépollution. Cette action s'est déroulée avec la participation active du Parc National de Cévennes et des pompiers de Florac. Il a fallu 3 journées de plus de 15 heures et une douzaine de personnes pour retirer 5 tonnes de déchets et ré-équiper la cavité.
- Nettoyage de l'igüe de Puech Youle, par le Spéléo Club de Capdenac, dans l'Aveyron.
- Nettoyage de l'igüe de Pamade (commune d'Aujols) et celle de Cavaniers dans le Lot.
- Nettoyage de la galerie active du Capucin, par le CDS du Tarn-et-Garonne.
- Dépollution de la traversée du réseau Despeysse - Saint-Marcel, en Ardèche. Action organisée par la commission Jeunes du CDS de l'Ardèche. L'objectif de rassembler les spéléos pour une traversée et nettoyer les traces laissées par les explorations précédentes (acétylène, carbure) est une double réussite puisqu'il y a eu 47 participants et de nombreux sacs de chaux de carbure ressortis.
- Début de la dépollution du gouffre de Montardon (Hautes Pyrénées) par le CDS Hautes Pyrénées.
- Dépollution et suite de l'enlèvement des mâts fixes du gouffre de la Tête sauvage (réseau de la Pierre-Saint-Martin, - Pyrénées Atlantiques) par 6 spéléos du CDS de la Seine-Saint-Denis en collaboration avec l'ARSIP (CDS Pyrénées Atlantiques).



Dépollution grotte de St Marcel (Ardèche) Photo M. Morverand



Commune de Sougraigne (Aude) Photo P. Moreno

II.2.2 Inventaire des sources potentielles de pollution de l'eau en zone karstique

Inventaire du Comité Spéléologique Régional Midi-Pyrénées :

Cet inventaire mis en place par la Région Midi-Pyrénées en 1992, est réalisé et tenu à jour dans chacun des 8 départements de la région. La première version de la banque de données sur la pollution en milieu karstique voit le jour en 1995. Soutenue par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Agence Régionale pour l'Environnement, le Service Régional de l'Archéologie, la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et sociales, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, elle a recensé 200 cas de pollutions en Midi-Pyrénées.

Cette action de longue durée est possible grâce à la présence d'une "emploi jeune" au Comité Spéléologique Régional depuis début 2000. C'est elle qui assure toute la partie administrative : réalisation des dossiers de demandes de subvention pour l'inventaire lui-même et pour les actions de dépollution, présence à toutes les réunions avec les différents partenaires et les CDS pour le suivi de l'inventaire.

Une fiche est créée pour chaque site répertorié. Elle renseigne :

- Sur le type de rejet (et sur son importance) : hydrocarbures, pollutions agricoles diffuses, rejets d'eaux usées, rejets industriels, effluents d'élevage, charniers, décharges sauvages de surface, décharges sauvages en cavité, enfouissements de produits toxiques.
- Sur le phénomène karstique auquel se rattache le site signalé : vallée active, vallée semi-active, doline, causeuse, perte, grotte, etc.
- Sur les contacts possibles avec l'eau : contact direct avec une circulation d'eau, lessivage par la pluie...
- Sur le bassin hydrographique du site : Adour, Lot, etc.

En 2001 un bilan de cet inventaire est effectué pour constater l'état actuel des sites (dégradation ou réhabilitation par rapport à la situation constatée en 1995).

De nouvelles fiches - inventaire sont réalisées pour les sites non signalés en 95 et pour les sites pollués ultérieurement. De nouvelles rubriques permettent le suivi de la situation sur un site donné :

- La situation géographique du site signalé.
- Une rubrique « archéologie - paléontologie » pour noter la présence ou non d'un intérêt archéologique sur le site signalé.
- Une rubrique « évolution » pour noter les changements de situation de la pollution au fil du temps (dégradation, réhabilitation du site).
- Une rubrique « réglementation du site » pour informer sur la présence ou non d'une mesure de protection pour le site.

La réalisation de cet inventaire régional est assuré par l'ensemble des 67 clubs de la région, répartis dans les 8 départements. La présence de la coordinatrice environnement au Comité Spéléologique Régional permet un travail plus performant et mieux accompagné que pour la version 1995.

L'inventaire de Midi-Pyrénées, de sa conception aux moyens mis en œuvre pour sa réalisation est un exemple de coordination entre Région, CDS et clubs. A ce titre, et en plus de sa valeur pédagogique et citoyenne, il a un aspect fédérateur important pour la vie de la Région.

Inventaire des cavités polluées du Parc naturel régional du HAUT JURA :

Cet inventaire réalisé par le groupe d'Etude et de Protection du Karst Haut Jurassien a permis de recenser les dégradations anthropiques des cavités des départements du Jura et de l'Ain appartenant au parc naturel régional du Haut Jura. Le document exhaustif publié en janvier 2002 compte plus de 80 références (décharges sauvages, rejets d'eaux usées domestiques et/ou agricoles...).

	Dépollutions
	<ul style="list-style-type: none"> • Station d'épuration de la Pierre Saint Martin : Après 10 ans d'actions et d'études diverses, une nouvelle station d'épuration est en construction à la PSM en remplacement d'une station complètement obsolète, sous dimensionnée et mal gérée. Un des établissements les plus polluants de la station de ski a été démoli. (action ARSIP et CDS 64).
CDS 65	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux commissions de protection du gouffre d'Esparros avec actions sur le terrain : réhabilitation des sols d'aragonites et "recollage" des concrétions cassées. • Participation à la dépollution du gouffre de Montardon, commune de Generest.
CDS 82	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage de la galerie active du Réseau du Capucin
CDS 84	<ul style="list-style-type: none"> • Dépollution de sites aériens : gorges de la Nesque, Belvédère du Ventoux, lors des Nettoyages de Printemps. Ces actions n'ont pas été reconduites depuis 3 ans. • Campagne de collecte d'échantillons d'eau dans les avens du plateau d'Albion, pour déterminer les causes d'une pollution retrouvée dans la Sorgue, en aval de Fontaine de Vaucluse. Campagne menée il y a quelques années à la demande de la Fédération de Pêche de Vaucluse.
CDS 93	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage du gouffre de La Tête Sauvage (réseau de la PSMartin, 64) remontée de kits d'ordures et déchets divers abandonnés par les spéléos. Retrait partiel des échelles fixes à la demande de l'ARSIP. Participation de 6 spéléos du CDS 93.
Comité Spéléo Régional Midi-Pyrénées (région F)	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier des actions des spéléos dans le cadre du Printemps de l'Environnement 2000 • Dépollution de l'igüe de Puech Youle (12) : • Réalisation des 2 comptes rendus (2000, 2001), diffusion aux organismes partenaires, articles dans Spéléoc • Dépollution du Gouffre du Figuier (09) • Rencontre avec le CDS 09 à Saint Girons, élaboration du dossier de présentation, rencontres ponctuelles au Comité Spéléo Régional.

	Sensibilisation spéléo et public
CDS 2 B	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'une journée sur la spéléo (Falaise en Fête). • Expos et conférences par le Groupe Chiroptères Corse.
CDS 06	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un week-end Environnement par le CDS 06 et le CSR Q, les 24 et 25 octobre 2001, à Saint-Vallier de Thiey.
CDS 07	<ul style="list-style-type: none"> • Publication du Tome 1 de l'inventaire spéléologique du département : Les Gras du Coiron à la Beaume,
CDS 09	<ul style="list-style-type: none"> • Stand et exposition du Spéléo Club de l'Arize en août 2001 dans le cadre de la foire artisanale et commerciale.
CDS 12	<ul style="list-style-type: none"> • Diaporamas, animations du Comité Départemental Spéléo au Festival de Bozouls sur le thème : les paysages façonnés par l'eau, en août 2001.
CDS 32	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la foire d'Auch et Gascogne Expo, exposition informative tout public sur la spéléo avec des panneaux consacrés à l'environnement et aux chauves souris.
CDS 42	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la grotte-exposition des Huguenots, à Vallon Pont d'Arc en juillet et août (depuis 30 ans); une exposition sur la spéléo et la préhistoire (par le club CESAME) aborde aussi les différents aspects de protection du milieu. Plusieurs milliers de touristes. Animation pour les scolaires.
CDS 46	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'élaboration de l'exposition itinérante : Au fil de l'eau - 100 ans de tourisme dans le Lot : 3 panneaux explicatifs sur l'hydrologie karstique : les pertes - les rivières souterraines - les résurgences. • 2 articles de presse sur les dépollutions (La Dépêche du Midi et Semaine du Lot).
CDS 47	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition de panneaux explicatifs sur le fonctionnement du karst : <ul style="list-style-type: none"> - Au cours des journées de l'environnement - juin 2000 et 2001. - Au cours du forum des sports, mai 2000 • Débat autour la Source Bleue • Publications : informations dans la presse locale et présence de la télévision (FR3) lors des manifestations.
CDS 48	<ul style="list-style-type: none"> • A l'issue de la dépollution de Sauveterre, articles dans Lozère Nouvelle et le Midi Libre.
CDS 58	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition à la "Rencontre des Associations de la Nièvre" les 16 et 17 juin 2001 à Nevers. Affiches sur la protection de l'eau, du karst. 8 à 10 spéléos sur 2 jours. • Exposition dans un restaurant d'entreprise en mai 2001 et depuis août. Affiches sur la protection et articles dans le mensuel professionnel.
CDS 65	<ul style="list-style-type: none"> • Action de sensibilisation lors des journées Fête du Sport, Faites de la Spéléo. • Exposé sur le système souterrain de la Batmale lors de l'AG du Comité Spéléo Régional Midi-Pyrénées à Saint Pé de Bigorre.

	Inventaires
CDS 32	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la mise à jour de l'Inventaire des Sources Potentielles de Pollution de l'Eau en Zone Karstique du Comité Spéléo Régional Midi-Pyrénées
CDS 33	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire et photos de dolines polluées situées dans l'Entre deux Mers, action à poursuivre.
CDS 46	<ul style="list-style-type: none"> Reprise de l'inventaire des sites karstiques pollués. 58 sites revisités pour la mise à jour des données. Reste 21 sites à revoir, 7 sites récemment signalés, sur le Lot plus un travail identique sur le Causse de Limogne.
CDS 65	<ul style="list-style-type: none"> Complément de l'inventaire des sites pollués sur le département et mise à jour régulière.
CDS 69	<ul style="list-style-type: none"> Étude et suivi faunistique (Chiroptères et faune aquatique) à long terme de cavités en général artificielles : carrières, mines, galeries de captage, en collaboration avec l'Association départementale reconnue de Protection de Nature : France Protection de la Nature (FRAPNA) section Rhône. Poursuite de l'inventaire de toutes les cavités du département du Rhône.
CDS 81	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la mise à jour de l'Inventaire des Sources Potentielles de Pollution de l'Eau en Zone Karstique du Comité Spéléo Régional Midi-Pyrénées. Traçage sur l'Aven de la Planasse (stage départemental, février 2001).
CDS 82	<ul style="list-style-type: none"> Participation à l'élaboration des périmètres de protection des sources AEP des gorges de l'Aveyron et causses proches (avec le bureau d'étude SOGREAH et le Conseil Général). Participation à la mise à jour de l'Inventaire des Sources de Pollution Potentielles de l'Eau en Zone Karstique du Comité Spéléo Régional.
Comité Spéléo Régional Midi-Pyrénées (région F)	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de l'Inventaire des Sources potentielles de Pollution de l'Eau en Zone Karstique : Réalisation du dossier de présentation Réunion avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne Réunion avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Réunion avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement Réunion avec tous les partenaires de l'inventaire Réunion avec le Service Régional de l'Archéologie Réunion avec la Direction Régionale de l'Environnement Réunions avec le CDS 31, le CDS 12, le CDS 81 Stage sur les Systèmes d'Information Géographiques Saisie des signalements de pollution

	Dépollutions
CDS 2 B	<ul style="list-style-type: none"> Une dépollution de rivière.
CDS 07	<ul style="list-style-type: none"> Dépollution de la traversée Despeysse - Saint Marcel, organisée par la commission Jeunes du CDS 07 : nettoyage des traces d'acétylène et de carbure sur une partie du réseau (47 participants en novembre 2001)
CDS 11	<ul style="list-style-type: none"> Dépollution extérieure en milieu karstique, dans le cadre Opération Printemps de l'Environnement, commune de Sougraine (Aude).
CDS 12	<ul style="list-style-type: none"> Dépollution de l'Igüe de Puech Youle par le SC de Capdenac
CDS 33	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la journée de défense des eaux de la Source Bleue (46 - Touzac).
CDS 46	<ul style="list-style-type: none"> Dépollution de l'igüe de la Pamade (Aujols), le 14/10/01 - 9 spéléos Reprise de la dépollution de l'igüe de Cavaniès (Cahors) les 13/10/01 et 20/10/01 - 3 spéléos.
CDS 47	<ul style="list-style-type: none"> Dépollutions en juin 2000 et 2001 dans le cadre des Journées de l'Environnement. 20 participants pour la dépollution du Gouffio de la Lanterne avec l'aide de la municipalité de Sembas et des habitants de la commune. 48 m³ de déchets retirés. Fête de l'eau à la Source Bleue (6/10/01): lutte contre une pollution due à l'installation d'une station d'épuration mal adaptée. 10 participants spéléos et public, environ 30 personnes.
CDS 48	<ul style="list-style-type: none"> Dépollution extérieure en milieu karstique du village de Sauveterre, organisé par le SC de Lozère, dans le cadre de l'opération régionale, Printemps de l'Environnement. Dépollution de l'aven de Prunelle, sur 3 jours, collaboration des spéléos de la Lozère, du Parc national des Cévennes et des pompiers de Florac.
CDS 64	<ul style="list-style-type: none"> Remise en état du gouffre de la Tête Sauvage (Massif de la Pierre Saint Martin) : une équipe du CDS 93 a poursuivi l'élimination des échelles métalliques fixes et des déchets des anciennes explorations.

De façon isolée, certains CDS font aussi un recensement des risques potentiels sur des sites sensibles :

- Le CDS 24 (Dordogne) pour le secteur de Saint-Antoine d'Auberoche et de Limeyrat.
- Le CDS 33 (Gironde) entreprend l'inventaire des sites pollués dans l'Entre-Deux-Mers.

II.2.3 Protection de sites sensibles et autres actions

Le CDS 82 (Tarn-et-Garonne) participe à l'élaboration d'un périmètre de protection des sources AEP (Assainissement des Eaux Potables) des gorges de l'Aveyron.

En accord avec la DRAC, le CDS de l'Ariège a fermé une cavité en raison de sa vulnérabilité au regard du patrimoine archéologique.

Une convention passée entre les Autoroutes du Sud de la France et le CDS Dordogne engage ce dernier à répertorier et à faire le relevé des cavités mises à jour par le chantier autoroutier de la A89.

A la demande de la Fédération de Pêche du département du Vaucluse, les spéléologues ont été mis à contribution pour réaliser une collecte d'échantillons d'eau.

Réalisation d'un traçage sur le système hydrologique de l'aven de la Planasse, dans le Tarn.

Après 10 ans d'actions et études diverses concernant la pollution d'un important système hydrologique, une nouvelle station d'épuration est sur le point d'être opérationnelle à la station de ski la Pierre-Saint-Martin. Action de l'ARSIP (Association pour la Recherche Spéléologique Internationale à la Pierre-Saint-Martin) et du CDS Pyrénées Atlantiques.

II. 3 - ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION.

Les actions de sensibilisation et d'information destinées à un large public se déroulent dans le cadre de manifestations locales, type Fête du Sport, foires artisanales et commerciales, festivals à thèmes, fêtes des Associations. Les stands sont une vitrine pour les clubs. Ils peuvent y exposer et commenter les divers aspects de leur activité : explorations, découvertes, topographies, photos, découverte de la faune cavernicole, implication dans le secours souterrain.

Ces contacts permettent au public de mieux mesurer la réalité des actions et implications des spéléos pour la protection de l'environnement.

Les stands d'expositions sont parfois prolongés par des débats, conférences, diaporamas et même visite de sites. 8 actions de ce type sont signalées.

Ces manifestations sont largement reprises par la presse locale. Les clubs peuvent ainsi utiliser les médias pour que leurs actions soient plus largement connues. Mais 4 CDS seulement nous ont signalé avoir fait paraître une information dans la presse locale à la suite de leur participation à une manifestation festive ou une action de dépollution d'envergure.

Dans 2 CDS, des expositions ont eu lieu dans un cadre différent :

- Dans le département du Lot (CDS 46) existe une exposition itinérante « Au fil de l'eau - 100 ans de tourisme dans le Lot ».
- Dans la Nièvre (CDS 58) une exposition sur la protection du milieu souterrain a été faite dans un restaurant d'entreprise, avec information dans le mensuel professionnel.

Enfin, le CDS du Rhône a collaboré à la mise en place d'un sentier pédagogique « la chemin de l'eau ».

II.4 - MESURES OFFICIELLES, PARTICIPATION AUX COMITES DE GESTION

10 CDS sont intégrés en 2001 dans un comité de pilotage dans le cadre des sites Natura 2000 :

- Le CDS 2B (Haute-Corse) ;
- Le CDS 06 (Alpes-Maritimes), pour le site « Préalpes de Grasse » ;
- Le CDS 07 (Ardèche) ;
- Le CDS 09 (Ariège) ;
- Le CDS 11 (Aude) pour le site du bassin du Rebenty – Pas de Sault ;
- Le CDS 12 (Aveyron) pour les sites du sud Aveyron ;
- Le CDS 24 (Dordogne) pour les sites de la vallée de Sandonies, pour la vallée des Beunes ;
- Le CDS 31 (Haute-Garonne) pour le site de Gar –Cagire –Montagne de Rié ;
- Le CDS 53 (Mayenne) pour le site de Saulges ;
- Le CDS 69 (Rhône) pour le site des mines de Valloisères ;
- Le CDS 81 (Tarn) pour le site des gorges de l'Aveyron, vallée de la Vère et causses proches, ainsi que pour les sites Montagne noire Occidentale et Causse de Caucaillère et Labruguière ;
- Le CDS 82 (Tarn et Garonne).

Dans l'ensemble, les CDS sont donc relativement bien impliqués dans la démarche Natura 2000.

Par ailleurs,

- Le CDS 46 (Lot) est membre de la commission des sites au titre de l'environnement .
- Le CDS 69 (Rhône) est membre du Comité de gestion de la Réserve naturelle volontaire de la mine de Verdy, il est également membre de la FRAPNA 69.
- Le CDS 82 (Tarn-et-Garonne) a signé une convention avec le Service Régional de l'Archéologie pour la gestion de la grotte de Bruniquel.
- Le CDS 06 (Alpes-Maritimes) a signé une convention avec la mairie de Mallaussène pour la gestion d'accès à la grotte de la Mescla.
- Les CDS 2B (Haute-Corse) et 06 (Alpes-Maritimes) ont obtenu leur agrément au titre de la protection de l'environnement.
- Le CDS 65 (Hautes Pyrénées) participe à la création d'un regroupement de plusieurs fédérations APPN pour intégrer ensemble la future Commission Départementale des Sites et Itinéraires. Ce groupe est reconnu officiellement par la Préfecture.

II.5 - ACTIONS SPECIFIQUES POUR LA PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS

13 CDS ont mené une action particulière pour la connaissance ou la protection des chauves-souris :

- La Corse compte une vingtaine d'espèces différentes sur l'ensemble de l'île. Le CDS 2B est particulièrement actif et vigilant dans le domaine de l'information (expositions, conférences) et de la protection des espèces en obtenant des arrêtés de biotopes sur les sites sensibles (sites non cités).
- 2 CDS, l'Ain et la Dordogne ont participé à l'organisation de la Nuit Européenne de la Chauve-Souris.

	Inventaires	Dépollutions	Sensibilisation spéléo et public	Gestion du milieu	Chauves-souris	Dossiers prioritaires
CDS 01					●	●
CDS 2B	●	●	●	●	●	
CDS 06			●	●	●	●
CDS 07		●	●	●	●	●
CDS 09	●		●	●	●	●
CDS 11		●		●		
CDS 12	●	●	●	●	●	●
CDS 24	●			●	●	
CDS 31	●			●		
CDS 32	●		●			●
CDS 33	●	●				
CDS 40				●		
CDS 42			●		●	
CDS 46	●	●	●	●	●	●
CDS 47		●	●	●	●	●
CDS 48		●	●			
CDS 53				●	●	
CDS 58			●	●		
CDS 64		●		●		●
CDS 65	●	●	●	●		●
CDS 69	●		●	●	●	●
CDS 81	●			●	●	●
CDS 82	●	●	●	●	●	
CDS 84	●	●	●	●	●	●
CDS 93		●	●			●
Région P (Franche Comté)				●		●
Région F (Midi-Pyrénées)	●	●		●		●

	Inventaires
CDS 2 B	• Repérage de cavités à <i>Duvalius</i> (insectes cavernicoles)
CDS 09	• Participation à la mise à jour de l'Inventaire Régional des Sources Potentielles de Pollution de l'Eau en Zone Karstique du Comité Spéléo Régional Midi-Pyrénées.
CDS 12	• Participation à la mise à jour de l'Inventaire Régional des Sources Potentielles de Pollution de l'Eau en Zone Karstique du Comité Spéléo Régional Midi-Pyrénées
CDS 24	• Suite à la convention passée avec les Autoroutes du Sud de la France, le CDS a été sollicité pour procéder à la reconnaissance et au relevé de cavités mises à jour par les travaux sur les communes de Limeyrat, Eyliac, Neuvic-sur l'Isle, Azerat. • Prospection, recensement, et étude des risques potentiels des pertes karstiques du secteur de Saint Antoine d'Auberoche et de Limeyrat. Un courrier est envoyé par le CDS au service de la MISE pour prise de date. À noter un bassin de décantation de l'autoroute à moins de 100 m de la perte de la Chosédie
CDS 31	• Participation à la mise à jour de l'Inventaire des Sources Potentielles de Pollution de l'Eau en Zone Karstique du Comité Spéléo Régional Midi-Pyrénées

III. Activités de la commission nationale

L'année 2001 aura été pour la commission environnement une année particulière dans la mesure où, à l'occasion du comité directeur des 20 et 21 octobre 2001, une nouvelle équipe a été élue à sa tête (cf organigramme du conseil technique en annexe). Une grande partie de l'année a donc été consacrée à la prise en mains de dossiers et la préparation des actions futures

Réunion du conseil technique :

Le conseil technique de la commission s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2001.

Spéléoscope :

L'année 2001 aura vu la réalisation, en partenariat avec la commission scientifique de la FFS, de trois numéros de la feuille de liaison et d'information spéléoscope (n°17 à 19).

Assises de l'environnement karstique :

Les troisièmes Assises de l'environnement karstique se sont tenues à MANDEURE les 6 et 7 octobre 2001. Cette manifestation programmée depuis près d'un an a été souhaitée et organisée par les CDS du Doubs.

Si l'on peut regretter le faible nombre de participants (une quarantaine seulement), les débats ont été des plus riches. La présence de confrères suisses et belges a prouvé tout l'intérêt pour la FFS d'organiser ce type de manifestation.

Les débats ont confirmé également la nécessité pour la fédération de disposer d'une commission nationale environnement forte, susceptible d'intervenir en appui des structures locales, qu'il s'agisse des clubs, des comités départementaux ou régionaux, dans toutes les décisions concernant la protection de l'environnement karstique. Notamment, la fédération doit être reconnue comme un partenaire compétent et crédible dans tous projets de classement des cavités. Nous devons, de plus, impérativement valoriser les multiples actions réalisées par les spéléos dans le domaine environnemental. Les actes des assises seront publiés dans le courant du second semestre 2002.

NATURA 2000 :

Une enquête nationale a été lancée auprès des CDS sur ce sujet. Elle donnera lieu à la publication en 2002 d'un document de synthèse précisant la contribution des spéléologues au réseau Natura 2000.

Chauves-souris :

Ces dernières années, un certain nombre de cavités se sont fermées à la pratique de la spéléologie pour des motifs de protection des espèces troglodytes de chauves-souris. Si sur le plan national, la situation est très variable d'un secteur à l'autre, il n'en demeure pas moins nécessaire que la fédération se repositionne sur ce thème et soit à l'initiative d'une analyse des impacts de notre activité sur les différentes espèces. Les spéléologues doivent être associés à toutes les décisions qui concerneraient les cavités souterraines.

Les apports des spéléologues dans la connaissance et la protection des chauves-souris sont loin d'être négligeables. Les observations faites en milieu souterrain fournissent des renseignements sur l'occupation actuelle ou passée des différentes espèces et sont le complément d'observations de surface faites par d'autres spécialistes des Chiroptères.

Dans ce contexte, la commission environnement de la Fédération Française de Spéléologie a proposé de faire de l'année 2002 une année consacrée aux Chiroptères afin de permettre à la fédération de se placer en interlocuteur dans le débat concernant les mesures de protection. L'année 2002 doit donc être l'occasion de renforcer les liens entre les adhérents de la FFS et les différentes structures spécialisées dans l'étude et la protection des chauves-souris.

Cavités rebouchées :

A l'occasion des troisièmes Assises de l'environnement karstique qui se sont tenues à Mandœuvre (Doubs) les 6 et 7 octobre 2001, le débat a été relancé par le GIPEK (Groupe pour la Protection et l'Etude du Karst du massif Jurassien), et il est apparu indispensable d'engager une réflexion nationale sur ce thème.

La mise en œuvre d'une politique nationale favorisant l'intervention des spéléologues pour toutes découvertes de cavités lors de travaux ou pour limiter leur destruction permettra à la communauté spéléologique d'accroître ses relations avec les différents partenaires (Etat, collectivités locales, secteur privé) et de développer des missions d'expertise. En mettant en avant les pertes dans le domaine de la connaissance scientifique, les enjeux sécuritaires et environnementaux, nous avons les moyens de faire valoir notre compétence.

Fin 2001, une consultation sur ce thème a été lancée auprès de l'ensemble des structures décentralisées de la FFS.

Fédération Française de Spéléologie - Commission Environnement Organigramme.

Commission Nationale

Président	Christophe TSCHERTER	Route de Queyrières 43260 SAINT-HOSTEIN
Président adjoint	Patrick ROUSSEAU	5, rue du Colonel Rossel 24 660 COULOUNEIX CHAMIERES
Représentant du CD / Natura 2000	Fabrice ROZIER	37 allée des Durbecs Fontgrande 81400 St Benoît de Carmaux
Représentant co/ scientifique	Christophe GAUCHON	1 rue de la Croix de la Brune 73000 BARBERAZ
Délégué au Conservatoire	Damien DELANGHE	124, rue du Tondu 33000 BORDEAUX
Chiroptères	Christian DODELIN	La Charmiaz 73340 BELLECOMBE en BAUGES
Spéléoscope	Denise SOULIER	5, rue Bourdelle 82300 CAUSSADE
Canyons	Jean-Louis GUILLEMAN	8, allée des Platanes 06800 CAGNES/MER
Sentier Karstique	Bernard DETOUILLOIN	Rue de la Fontaine 70190 RECOLOGNE LES RIOZ
Publication annuelle	Marie-Claude DOUAT	Route de Lahourcade 64360 MONEIN

Correspondants Régionaux

A - Ile de France	HERVE Marc	51 av. de Stalingrad Esc. 14 94800 VILLEJUIF
B - Bourgogne	ROUDIVANT Robert	23 rue de la Pique 58 000 NEVERS
C - Rhône Alpes	VAJDA Patrick	35 avenue de Marlioz 73100 AIX LES BAINS
D - Provence, Alpes	MONTEAU Raymond	Square La Pauline 12C 13009 MARSEILLE
E - Languedoc Roussillon	LEYNAUD Chris	5, rue de l'Albarede 340190 GANGES
F - Midi-Pyrénées	SOULIER Denise	5 rue Bourdelle 82300 CAUSSADE
G - Aquitaine	ROUSSEAU Patrick	5 rue du Colonel Rossel 24 660 COULOUNEIX CHAMIERES
H - Pays de Loire Bretagne	MAINDRON Dominique	28 rue Edouard Travies 44 240 LA CHAPELLE/ERDRE
J - Normandie	VAUTIER PASCAL	La Haute Voie 27 560 LA POTERIE MATHIEU
Ligue de Basse Normandie	CHAUVEAU Marc	2 rue G. de Guercheville 14 200 HEROUVILLE/CLAIR
K - Champagne Ardennes	FOURNIER Claude	73, Av. du Général de Gaulle 10410 ST PARES AU TERTRES
L - Lorraine	PREVOT Daniel	2 rue de Cronstadt 54 000 NANCY
M - Auvergne	LUCOT Fabienne	7 rue Saint-Pierre 63 000 CLERMONT FERRAND
N - Centre	FRONT Jean-Luc	110, rue du Rayon d'Or 45 560 ST DENIS EN VAL
P - Franche Comté	HUGUENY Louis	2 rue Mouthier 25 340 FONTENELLE MONTBY
Q - Côte d'Azur	MADELAINE Eric	10 chemin de Cambarnier Nord 06 650 OPIO
R - Alsace	THIRION Jérémie	13, rue St Laurent 68800 RODEREN
S - Poitou Charentes	ROUSSELOT Alain	Pharmacie Le bourg 16 380 MARTHON
U - Limousin	AUVERT Jacques	213, rue des Prairies 87 350 PANZOL
V - Corse	MARAVAL Francis	Cité Champeau Bt A1 20 260 CALVI
Y - Nord Pas de Calais	EMIEL Christophe	447, rue Saint Sauveur 59 800 LILLE

Correspondants Départementaux

01	Philippe Vermeil	34, allée des Lilas 01250 SAINT-JUST
2B	Jean-Yves Courtois	20251 ALTIANI
06	Brigitte Gimenez	
07	Michel Masse	Le Mas 07000 SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
09	Nicole Ravaïau	Hameau Le Fouet 09300
11	Philippe Moreno	09460 MIJANES
12	Mickaël Picaut	Canals 12540 CORNUS
24	Francis Guichard	Rue Charles Péguy 24200 SARLAT
31	Cyrille Martinez	48, rue Hoche 31330 GRENADE
32	Rémy Brouard	10 rue de Chateaudun 32000 AUCH
33	Claire Henaff	19, chemin de Bidane 33880 SAINT CAPRAIS
42	Christophe Tschertter	Le Bourg 430260 ST HOSTIEN
46	Claude Milhas	413, rue font Rodengue 46000 CAHORS
47	Colette Bertogli	La Tuilerie 47700 FARGUES SUR OURBISE
48	Daniel André	La Lèche 48320 ISPAGNAC
53	Pascal Bonic	146, rue de Rome 53100 MAYENNE
54	Daniel Prévot	2, rue de Constadt 54000 NANCY
58	Robert Rouvidant	122 bis, rue Bourgeois 58000 NEVERS
64	Jean-Charles Roussel	14, rue des Pyrénées 64800 BAUDREIX
65	Alain Dole	6, rue d'Aquitaine 64230 LESCAR
69	Jean-Philippe Grandcolas	7, place Théodose Morel 69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU
81	Pierre Cassan	Couloubry Saluègues 81430 AMBIALET
82	Denise Soulier	5, rue Bourdelle 82300 CAUSSADE
84	Didier Delabre	6, rue Julien de la Rovère 84000 AVIGNON
93	Hervé Dumay	146, route de Villemomble 93140 BONDY

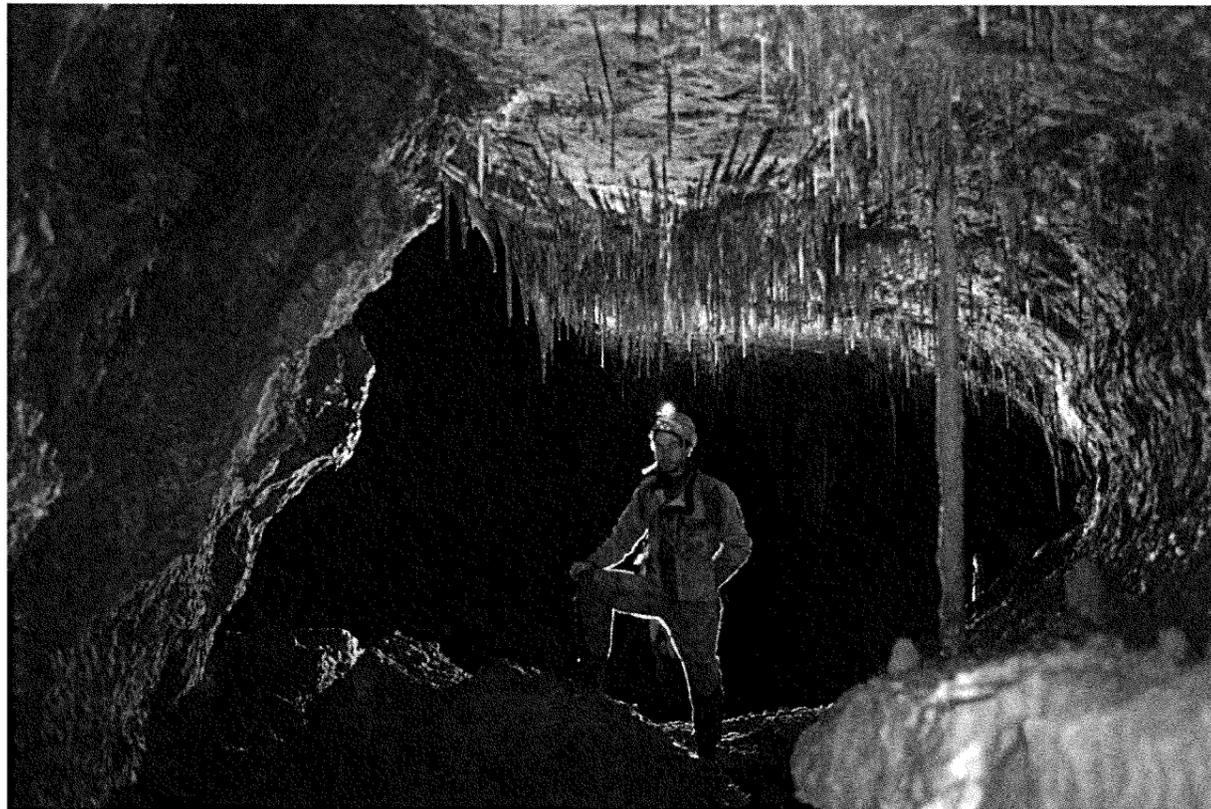
Annexes

Organigramme de la commission nationale, correspondants régionaux et nationaux

Carte des départements ayant répondu à l'enquête

Synthèse exhaustive des enquêtes

Natura 2000



Gouffre des partages (Pyrénées Atlantiques). Photo A. Pont

Document annuel de synthèse:

Afin de permettre la publication d'un recueil présentant les actions menées par les spéléologues dans le domaine environnemental pour l'année 2001, une enquête a été lancée auprès des CDS et des CSR. Le document final sera un outil de communication indéniable qui permettra de valoriser les actions menées sur le terrain et qui renforcera notre crédibilité auprès des instances administratives.

Divers :

La prise en main de certains dossiers et le développement de la politique fédérale dans le domaine environnemental se seront accompagnés en 2001 de la prise de nombreux contacts (structures internes à la FFS, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, administrations diverses, associations..).

IV. Activités du Conservatoire du milieu souterrain

Créé en 1996, le Conservatoire du milieu souterrain est une structure interne de la FFS. Son premier objectif est de protéger les sites menacés dans leur intégrité et leur richesse patrimoniale, qu'il s'agisse de faune, de minéraux, de paysages, de ressources en eau, de vestiges archéologiques ou paléontologiques, etc. Il intervient par des acquisitions foncières, des locations ou encore en mettant en place des conventions d'accès, de gestion ou d'étude.

Il instaure et promeut une gestion raisonnée des usages du milieu naturel, en partenariat avec les propriétaires, les autres usagers et les pouvoirs publics.

Le Conservatoire gère et anime les sites acquis par la FFS en collaboration avec les structures fédérales locales. À ce jour, il contrôle cinq cavités en Normandie, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charente par achat ou location et une centaine d'autres par voie de convention. Plusieurs acquisitions sont à l'étude.

Les faits majeurs pour l'année 2001 sont :

- l'acquisition par la FFS d'une nouvelle cavité, la mine de Planals à Taussac-la-Billièvre (Hérault), qui sera gérée et étudiée par le CDS de l'Hérault en liaison avec la DRAC Languedoc-Roussillon ;
- la montée en puissance du conventionnement, avec la mise en place par des CDS de 10 nouveaux accords au nom de la fédération.

Par ailleurs, ont été effectuées 71 interventions, soit beaucoup plus que les années précédentes (moins de 20 par an), qui se répartissent ainsi :

Acquisition	3
Bien fédéral	4
Convention	24
Représentation de la FFS	5
Administration	9
Aménagement/gestion	5
Conflit	2
Rédaction / analyse de document	15
Classement de cavité	2
Divers	2

Au profit de :

Bureau / commissions	26
CSR	4
CDS	26
Club	3
Hors FFS	4
Interne Conservatoire	8

V. Projets pour 2002

2002 sera sans aucun doute une année extrêmement riche dans le domaine environnemental. Notamment, au niveau national trois rencontres sont programmées :

- Dans le cadre de l'année chauves-souris, la commission nationale environnement pilotera une publication au caractère scientifique et organisera un colloque relatif à la protection des Chiroptères et les apports de la communauté spéléologique en la matière. Celui-ci se tiendra à DURAS (Lot-et-Garonne) les 16 et 17 novembre 2002. Ce colloque sera l'occasion pour la communauté spéléologique française de renforcer ses liens avec les différents intervenants dans le domaine de la protection et de la connaissance des Chiroptères.
- Une rencontre organisée par l'Association de Recherche Spéléologique et de Protection de l'Aven de Noël (Ardèche) aura pour thème « l'échange d'expérience sur la protection du milieu souterrain ». Cette rencontre permettra de tisser les bases d'une vaste réflexion qui portera ses fruits en 2003.
- Les Journées Nationales de la Spéléologie des 5 et 6 octobre 2002, permettront aux spéléologues français de promouvoir leur activité en faisant découvrir au grand public le milieu souterrain, sa richesse et sa fragilité. Des actions relatives à la protection seront présentées dans ce cadre.
- Enfin, la commission scientifique de la FFS engage avec l'Université de Chambéry une étude visant à quantifier l'impact de la fréquentation liée à l'activité spéléologique sur la qualité de l'eau. Cette étude se poursuivra sur l'année 2003.

A l'échelon local des actions ambitieuses et diverses sont également programmées (liste non exhaustive) :

Dépollutions

Trois projets de dépollution d'envergure :

Le gouffre du Figuier, par le CDS 09 (Ariège), avec le soutien et la participation de la région Midi-Pyrénées.

L'Igue de Cavaniès, par le CDS 46 (Lot), même soutien.

L'aven des Colons, sur la commune du Causse de la Selle, par le CDS de l'Hérault.

Réhabilitation de sites

Deux cas de pollution de captage d'eau par les rejets de stations d'épuration ont été mis en évidence par les spéléos et montrent que leur implantation a été insuffisamment étudiée :

C'est le cas de la Source Bleue à Touzac dans le Lot-et-Garonne. Le CDS du Lot-et-Garonne est mobilisé pour la défense de la qualité des eaux captées.

À Montfaucon (Lot), ce sont les boues de rejet de la station d'épuration, déversées dans une doline, qui présentent les mêmes risques. Le CDS du Lot étudie les actions possibles à entamer en 2002.

Mesures de protection

En Ariège, mise en place de la Réserve Naturelle du milieu souterrain.

Dans l'Aveyron, suivi de l'étude pour le classement de l'aven des Perles.

Mise en place de grillages pour la protection de la source captée de l'Esperelle, pour l'alimentation en eau potable de Millau (Aveyron).

Gestion du milieu

Le CDS de l'Ain étudie pour 2002 le plan de gestion de la grotte de Corveissiat et la mise en place d'une Maison du Karst, en partenariat avec la Réserve Naturelle de la grotte de Hautecourt, l'association de gestion des espaces karstiques et le Groupe Spéléo de Bourg Revermont.

Le CDS de Dordogne prévoit de rentrer dans le comité de pilotage de 5 sites karstiques, tunnel ou carrière sélectionnés en sites Natura 2000.

Le CDS des Hautes Pyrénées entend poursuivre son implication dans le regroupement des fédérations APPN pour participer à la future Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature. Il attend les décrets d'application de la loi du 06/07/2000.